



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question écrite n° 39350

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les inquiétudes des intervenants dans la lutte contre la toxicomanie dans son département de Seine-et-Marne. A l'issue du comité interministeriel de lutte contre la drogue du 14 septembre dernier, le Premier ministre avait annoncé plusieurs mesures, notamment l'amélioration de l'accès aux traitements de substitution, le renforcement de Drogue Info Service, l'augmentation des capacités de prises en charge dans les centres de soins avec hébergement ainsi que la prise en charge effective des toxicomanes dans le secteur hospitalier. Il apparaît que ces décisions n'ont pas été concrétisées. De surcroît, malgré les conventions qui les lient à l'Etat, les structures concernées réunies au sein de l'Association nationale des intervenants en toxicomanie n'ont pas été mandatées pour 1996 et n'ont pas reçu les dotations financières nécessaires à leur fonctionnement. Il lui demande, par conséquent, s'il entend dégager des moyens supplémentaires pour un dispositif de soins qui doit faire face, notamment en Seine-et-Marne, à une augmentation du nombre de toxicomanes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation financière du dispositif spécialisé de soins aux toxicomanes. Prenant en compte les préoccupations de nombreux parlementaires et afin d'atteindre les objectifs fixés par le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995, le Premier ministre a décidé la levée du gel de 15 % touchant les crédits toxicomanie qui bénéficient d'un taux d'évolution de 2,38 %. Si, en 1996, la première délégation de crédits affectés aux centres spécialisés de soins aux toxicomanes a été versée avec retard, aujourd'hui, tous les centres spécialisés de soins aux toxicomanes ont reçu l'intégralité de leurs dotations. En outre, le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995 prévoit l'augmentation et la diversification des capacités d'hébergement pour diminuer les délais de prise en charge, la délivrance de traitements de substitution, la création de nouveaux réseaux toxicomanie-ville-hôpital, l'amélioration de la prise en charge des toxicomanes à l'hôpital. Des mesures nouvelles ont donc été notifiées pour 1996 qui prévoient la création de treize centres spécialisés de soins aux toxicomanes, le renforcement de quarante-cinq centres prescrivant des traitements de méthadone ainsi que la création de 102 places d'hébergement. Cet effort sera poursuivi en 1997, le budget consacré à la prise en charge sanitaire des toxicomanes étant en augmentation de 8,6 %. Un nouveau plan triennal sera présenté en début d'année.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39350

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2830

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 283